

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le propriétaire :

RAISON SOCIALE : **CHÂTAIGNE AU CŒUR – GIBAUD PHILIPPE**

ADRESSE : **Pâturage 07240 SILHAC (Ardèche) - tel : 04 75 58 18 35**

Dénommé le bailleur, d'une part

Et d'autre par le locataire :

NOM : M. , Mme _____

Demeurant : _____

Tél : _____

Personne à mobilité réduite: OUI NON

Nombre d'adultes : _____

Nombre d'enfants : _____

Âges des enfants :

DÉSIGNATION :

Gîte rural meublé de tourisme adapté au lieu dit « Pâturage » 07240 SILHAC.

Comprenant : lieu de vie avec coin cuisine (évier normes PMR, plaques vitrocéramiques, réfrigérateur avec congélateur, four électrique, lave vaisselle, autocuiseur, four micro-ondes, mixer, grille-pain, cafetière, bouilloire, vaisselle et accessoires...), table en chêne massif, 4 chaises, canapé cuir et télévision avec décodeur, lecteur DVD. Volets roulants électriques. Connexion INTERNET.

Deux chambres (dont une accessible) avec chacune un lit de 140 x 190 cm (avec matelas en latex, housses de matelas, oreillers et housses d'oreillers, couvertures) et dotées de table de chevet, bibliothèque, étagères, penderie, fer à repasser, planche à repasser.

Salle d'eau avec lavabo, douche à l'italienne, sèche serviette, lave linge et WC.

Terrasse : 1 table, 4 chaises. Barbecue. Salon de jardin avec parasol.

Capacité : 3 à 4 personnes maximum.

Tout confort, restauration intérieure récente.

Chauffage : poêle à bois et radiateurs électriques radiants.

CONDITIONS DE LOCATION :

Le prix de la location (420 €) s'entend à la semaine ou 60 € par jour (possible hors période estivale) ;

du _____, arrivée : _____ h au
_____, départ : _____ h .

Un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location sera joint au présent contrat complété, daté, signé. La réservation sera définitive à réception de ces deux documents.

Le solde de la location sera payable 30 jours avant le début de location, soit au plus tard le _____ (en cas de non respect de ce délai, votre location sera annulée de plein droit sans autre préavis).

Joindre, lors de l'acompte de la location une attestation d'assurance responsabilité civile villégiature.

Le dépôt de garantie sera égal à 30 % du montant du loyer de la location et payable à l'entrée dans les lieux.

Montant total de la location : _____ € Montant de l'acompte : _____ €

Le chèque de dépôt de garantie sera renvoyé au locataire, au plus tard, dans les 15 jours qui suivent la fin de la location soit le _____

OBLIGATIONS DES PARTIES :

Le propriétaire/bailleur s'engage :

- À délivrer le logement en bon état d'usage et de réparation

- À délivrer les éléments de l'équipement en bon état de fonctionnement
- À assurer au locataire une jouissance paisible des lieux

Le locataire s'engage :

- À payer acompte et loyer aux dates précisées ci-dessus
- À user paisiblement des locaux
- À répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant la location
- À laisser les locaux propres après en avoir assuré le ménage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Les services suivants peuvent s'ajouter aux frais de location si vous le souhaitez :
 - Le ménage de fin de séjour ; prévenir dès que possible et au plus tard au moment de l'état des lieux. (40 €)
 - La fourniture du linge de maison (serviettes et gants) et des draps pour les deux lits : drap-housse, draps et taies d'oreillers. (10 €)
- Le prix de la location s'entend toutes charges comprises (eau froide et chaude, électricité, chauffage, taxe de séjour...)

FAIT À _____

LE _____

En deux exemplaires dont un pour chaque signataire.

Signature de chacune des parties précédée de la mention « lu et approuvé »

LE LOCATAIRE

LE BAILLEUR